

**Pour plus
d'informations:**

Visitez le

www.revenuquebec.ca

ou bien

communiquez

avec votre

comptable

Contactez-nous

(418) 472-0666

maxmar0666@hotmail.com

www.maxmarentretien.com



**Crédit d'impôt
pour le maintien
à domicile des
aînés**

**De plus, MAXMAR offre un 10%
si vous êtes membre de la
FADOQ. Il suffit de nous le dire à
la prise de votre contrat!**

Services offerts applicables au crédit d'impôt

DÉNEIGEMENT AU TRACTEUR

DÉNEIGEMENT MANUEL

ENTRETIEN DES HAIES ET

DES PLATES-BANDES

INSTALLATION ET

DÉSINSTALLATION D'UN

GARAGE DE TOILE

NETTOYAGE DES GOUTTIÈRES

RAMASSAGE DES FEUILLES

(OUVERTURE ET FERMETURE DE TERRAIN)

TAILLE OU ÉMONDAGE DES

ARBRES ET DES ARBUSTES

TONTE DE PELOUSE

Vous ou l'un de vos proches à 70 ans plus?

N'hésitez pas à prendre l'information nécessaire sur le crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés.

Ceci pourrait donner un coup de pouce pour le paiement de certains services.

Le crédit d'impôt est égal à 37% de vos dépenses admissibles.

Pour être admissible au crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés, il faut être résident du Québec depuis le 31 décembre de l'année précédente et avoir 70 ans et plus au 31 décembre de l'année précédente.